



COLLEGE BROUSSAIS DINAN

CHARTRE DE LA CLASSE SPORTIVE OPTION HANDBALL

L'objectif de cette option est de permettre aux élèves de **réussir leur année scolaire tout en progressant dans une activité sportive.**

Pour y parvenir, certains principes de fonctionnement devront être respectés **ET VOTRE ENFANT S'ENGAGE A:**

1. Justifier ses absences aux séances d'entraînement.
 - 1 séance : mot de la famille dans le carnet
 - à partir de 2 séances : certificat médical
2. **Etre discipliné dans tous les cours (éviter les bavardages, ne pas perturber les cours...)**
3. **Ne jamais arriver en classe sans avoir fait son travail.**
4. Avoir sa licence UNSS pour pouvoir participer aux compétitions scolaires : cotisation + papier à retourner pour le 30 septembre dernier délai.
5. Représenter dignement la classe hand-ball par son comportement et sa politesse.
6. Respecter les autres en acceptant les différences de chacun : être tolérant.
7. Se maîtriser en toutes circonstances : pas de violence physique ou verbale.
8. Jouer sans intention de faire mal, avec bon esprit.
9. Chaque joueur devra être en tenue :
 - survêtement pour échauffement
 - short obligatoire + tee-shirt
 - chaussures de salle

10. Pour des raisons de sécurité individuelle et collective, les chaussures de sport devront obligatoirement être serrées et lacées avant de pénétrer dans le gymnase sous peine d'exclusion de l'entraînement.
11. Respecter le matériel et les installations : PARTICIPER à la mise en place et au rangement du matériel.
12. Ne pas hésiter à dialoguer avec ses professeurs ou éducateurs en cas de difficultés sportives ou scolaires.
13. Il est indispensable de se changer après chaque séance d'entraînement.
14. En fonction des périodes de fatigue, un aménagement individuel ou collectif des entraînements sera établi par les enseignants responsables.
15. Les parents sont invités à prendre rendez-vous auprès des professeurs d'EPS au moindre problème (sportif, scolaire, santé, relationnel...).
16. Les joueurs seront exclus de la séance d'entraînement en cas de comportement déviant. L'élève sera exclu définitivement de la section après la troisième exclusion de l'entraînement.

En cas de non respect de cette charte élaborée avec les élèves, des sanctions seront prises à leur encontre. Celles-ci peuvent prendre plusieurs formes :

- Observation écrite (carnet de correspondance)
- Avertissement
- Avertissement + exclusion de la séance d'entraînement
- Travail supplémentaire à faire au gymnase pendant une ou plusieurs séances
- Commission vie scolaire
- Exclusion définitive de l'option handball

Nous comptons sur votre aide et votre soutien pour que chaque enfant s'épanouisse au sein de cette option handball.

Signature du responsable légal :

Signature de l'élève :